

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : M. FAVIER Bernard, M. MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, M. LECUYER Lionel, Mme LEBRETON Marie, M. LASCIOUVE Jean-Claude, M. GOUYON Gilles, M. BERAUD Christophe, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mme GIRAUDET Stéphanie, M. GIRAUD Patrice, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme BARBECOT Annie, M. GRENAT Claude, M. DESAUNOIS Laurent.

Mme BARBECOT Annie a été élue secrétaire.

Détermination du choix du maître d'œuvre concernant le projet de travaux de voirie forestière

Suite à l'appel à candidatures pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie forestière, nous avons reçu les offres suivantes :

- GEOVAL: 6 900 € HT.
- Cabinet Bisio: 5 660 € HT.
- SERCA: 6 500 € HT.

La candidature suivante a été retenue :

Cabinet Bisio: 5 660 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la candidature suivante : Cabinet Bisio: 5 660 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

TRAVAUX SALLE DES FETES :

Des réunions de préparation ont eu lieu avec Monsieur AMBLARD, architecte.
Le planning des travaux nous permettra de décider si la salle des fêtes peut être louée au mois de janvier 2019.

Réalisation d'un emprunt de 500 000 € auprès du Crédit Agricole.

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales du contrat proposé par Le Crédit Agricole, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Montant : 500 000 EUR (cinq cent mille euros)	Durée : 20 ans
Objet du prêt : Financer les travaux connexes à l'aménagement foncier	

CONDITIONS FINANCIERES
<ul style="list-style-type: none">• Taux fixe : 1,80%• Commission d'engagement : 500,00 EUR

ECHEANCE(S)
<ul style="list-style-type: none">• Périodicité : trimestrielles• Mode d'amortissement : échéances variables, amortissement constant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Bernard FAVIER, Maire de St Priest des Champs, est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet annexé à la présente délibération et est habilité à procéder sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Arrivée de M. BERAUD Christophe

AMENAGEMENT FONCIER :

Monsieur le Maire rappelle aux membre du Conseil que les travaux connexes à l'aménagement foncier ont débuté courant septembre 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux avancent plus vite que prévu, avec 2 équipes de travaux sur le terrain, certains villages étant déjà presque terminés. Nous avons des remontées positives sur le déroulement de ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de bien préciser aux propriétaires que les travaux sont prévus par arrêté préfectoral, et que seuls les travaux prévus dans cet arrêté pourront être faits.

Monsieur le Maire conseille à ce sujet aux membre du Conseil Municipal d'essayer d'être présents aux réunions hebdomadaires lorsque les travaux effectués se trouvent dans leur secteur afin de pouvoir mieux conseiller les propriétaires.

M. DESAUNOIS Laurent demande s'il est possible de faire un point sur les cours d'eau, M. FAVIER Bernard lui demande de venir en Mairie consulter les plans afin de vérifier ce sujet.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007, qui autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et établissement publics,

Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2017-17 en date du 28 juin 2017,

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant les prestations spécifiques offertes par le service retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au **service retraites** compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL,
- prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy- de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ILLUMINATIONS DE NOEL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Clémence Yeullaz, de l'entreprise VIGILEC nous a contactés concernant les illuminations de Noël.

Des boîtiers programmables vont être mis en place sur la commune pour les illuminations de Noël.

Nous devons choisir la période où ses illuminations seront allumées (par exemple 15 décembre – 15 janvier).

Nous pouvons aussi choisir d'éteindre ces illuminations durant la nuit tout en laissant allumer durant la nuit de Noël et du 1^{er} janvier.

Nous devons donner une réponse avant le 20 octobre.

Le Conseil décide la mise en place des illuminations de Noël du 10 décembre au 10 janvier, et de les éteindre la nuit de 23H à 6H du matin, sauf les nuits de Noël et du 31 décembre qui resteront allumées.

CREDIT BAIL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bâtiment a été récemment aménagé en boulangerie par la commune, section AB n°138, et qu'un bail commercial a été signé, un boulanger ayant été retenu par la commune.

Il avait alors été convenu avec M. Brochard et Mme Gaillard, boulangers, que la commune achèterait le four, et que ce montant leur serait refacturé mensuellement sous forme de crédit-bail, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} octobre 2018.

Ayant la possibilité de passer au régime de franchise en base pour les loyers annuels ne dépassant pas 33 200 euros, selon l'art 293 du code général des impôts, le loyer ne sera pas soumis à la TVA.

Le montant total du four acheté par la commune étant de 36 661 Euros HT, le loyer mensuel sera de 305.50 Euros, soit 3 666 annuel.

Le four sera définitivement acquis par les locataires au terme des 10 ans, sans option de rachat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la mise en place du crédit-Bail aux conditions définies ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

AMENAGEMENT DIVERS

✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons eu deux demandes :

- Une demande de Monsieur VERLEY Jim. Suite à son projet de chambres d'hôtes, il souhaiterait avoir une lampe et 30 mètres de goudron pour son entrée afin de pouvoir accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions.
- Une demande de M. LEWWIS Adriaan qui souhaiterait un morceau de goudron devant chez lui (Le CLUZEL)

Le Conseil Municipal est favorable à inclure ces travaux dans le programme de l'année prochaine. Nous devons également contacter VIGILEC pour la demande de lampe.

✓ Mme GIRAUDET Stéphanie demande si les lampadaires du stade sont raccordés à l'éclairage public, car lors de manifestation, la lumière devrait rester allumée plus longtemps. M. Bernard FAVIER répond que nous allons nous renseigner pour voir s'ils pourront être traités différemment.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS :

✓ Foire à la Pomme de terre de Biollet Samedi 13 Octobre.

✓ Forum des Elus Commission Locale de l'Eau du Sage Sioule le vendredi 26 octobre 2018 de 9H30 à 17H à Orcival. Laurent DESAUNOIS sera présent.

✓ GENDARMERIE :_Invitation payante (29€/pers) à la cérémonie et dîner dansant de la célébration de Ste Geneviève le **vendredi 23 novembre à partir de 15H30 à ENNEZAT.**

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES :

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS :

COMMISSIONS

Bâtiments communaux :

✓ Locations :

- Logement au-dessus de la boulangerie loué à Madame CROSSON Virginie
- Madame JEANNIN a quitté le logement de la poste le lundi 17 septembre. Prévoir une réunion des bâtiments communaux avec visite du logement pour réfléchir au devenir des locaux de la poste (chauffage individuel, travaux ?)

Ecole - Cantine – Garderie :

✓ Prochain Conseil d'école le 5 novembre à 17H30

✓ Les tables et chaises de la classe des grands sont arrivées, elles seront installées pendant les vacances de la Toussaint.

Information :

✓ Lettres aux associations à envoyer ou à donner par les conseillers.

Vie communale :

✓ Don du sang du 5 octobre : 48 personnes dont 2 nouveaux, une nouvelle équipe de dirigeant. L'EFS nous reversera 144 Euros.

✓ L'arbre de Noël aura lieu le 15 décembre 2018. Il n'y aura pas de spectacle d'école cette année.

Tourisme et Patrimoine :

✓ M. DESAUNOIS Laurent informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les maquettes des signalétiques pour le verger conservatoire. Il y a deux panneaux prévus par verger, ainsi

qu'une étiquette avec le nom de la variété sur chaque arbre, 5000 flyers sont également prévus.

M. DESAUNOIS Laurent demande à chaque Conseiller qui le souhaite de prendre une copie de la maquette, et de faire remonter les éventuelles remarques dans un délai de quinze jours. Sans remarques, la fabrication sera lancée et les panneaux installés en hiver.

Employés :

L'annonce pour le recrutement d'un employé polyvalent, sous forme d'emploi aidé, à temps non complet a été déposée sur le site de pôle emploi.

SYNDICATS

SMADC:

✓ Mme BAGNAUD Marie-Claude fait le compte-rendu de la réunion passée en vue des réélections, qui s'est avérée être compliquée.

SIV MENAT :

✓ Le Goudron se fera prochainement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du président de la Communauté de Communes de démissionner de ses fonctions. Une réunion aura lieu le 22 octobre 2018 afin de réélire un nouveau président.

✓ Difficultés pour l'EHPAD au niveau du personnel. Beaucoup d'absences pour maladie.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ M. Claude GRENAT rappelle qu'il était prévu de rassembler les souches au point propre. Cependant, le gravillon devrait arriver et être également stocké au point propre. Monsieur le Maire Propose de mettre le gravillon au stade.

✓ Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu un mail du comité Economique et Social de la Communauté de Communes nous informant de la mise en place de réunions de réflexion, dans quel axe pourrait se développer la communauté de commune.

Ils nous demandent de choisir 3 personnes non Elu sur la commune qui pourraient aller dans ces réunions pour définir ces axes de développements sur le territoire.

Propositions du Conseil par ordre de priorité :

1. M. AGUILAR (domaine économie)
2. Mme MERVEILLE Flavie (domaine social et solidaire)
3. M. LAMADON Jérémie (domaine agriculture)
4. M. MAIGNOL Jean-Pierre (domaine artisanal)
5. M. BROCHARD Gaëtan et Mme GAILLARD Mélanie (domaine commercial et artisanal)

✓ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des réunions de projet de territoire ont également été mises en place, ouvertes aux élus et à la population, et qu'il en reste une dernière à laquelle il conseille d'assister.

Mme GIRAUDET Stéphanie explique qu'il s'agit d'un projet porté par la Communauté de communes afin de prévoir des projets sur les dix années à venir.

✓ Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'inauguration de la cave aura lieu le 13 octobre 2018.

✓ Proposition du Département de faire passer un bus numérique sur la commune : le conseil est favorable à cette proposition.

✓ Monsieur le Maire propose à M. DESAUNOIS Laurent de ressortir l'exposition à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre.

Cette exposition serait mise en place avant la cérémonie dans l'église et à la salle des association le jour de la cérémonie. M. DESAUNOIS Lurent et M. LASCIOUVE Jean-Claude sont chargés de contacter le Curé pour l'organisations de l'exposition.

✓ M. GRENAT Claude demande s'il ne serait pas nécessaire de faire un courrier concernant la sécheresse. Monsieur le Maire approuve et propose de faire un courrier à Monsieur le Préfet rapidement.

La séance est levée à 23H00



A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains several signatures, including one that appears to be 'Grenat' and another that looks like 'Desaunois'. The bottom row contains more signatures, including one that clearly reads 'Lasciouve' and another that looks like 'Grenat'. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized hand.